

Avis de Course

**DESCENTE DE LA SEINE**  
**Trophée « Marcel GUILLOT »**  
Yacht Club du Pecq (YCP)

**5B**

OSIR, INQ, IND

**Régate comptant pour le Challenge Départemental des Yvelines 2025**

21/06/2025

Yacht Club du Pecq

1 boulevard de la Libération, 78230 Le Pecq



La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.5 - les règlements fédéraux
- 1.6 - le règlement particulier de navigation sur la Seine :
  - les navires commerciaux sont prioritaires
  - les pratiquants d'aviron peuvent être amenés à traverser la zone de course

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le jour de la compétition
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <https://www.ycpecq.fr/regates/>

## 3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.3 Bourse aux équipiers disponible :  
<https://chat.whatsapp.com/CHUjzPLLmRL8MiraPM12ma>

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à :

- 4.1 - aux bateaux en règle avec leur autorité nationale  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2 - tous les bateaux : Dériveur; Quillard VL,
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
  - 4.3.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
    - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide  
ou
    - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagné :
  - b) Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.3.2 Pour le bateau :
  - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription (en annexe) et en l'envoyant à : [joye.eric@club-internet.fr](mailto:joye.eric@club-internet.fr)
- 4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur : <https://www.ycpecq.fr/inscription-regate/>  
Les inscriptions sont acceptées jusqu'au **18 juin 2026 au soir**
- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription
- 4.8 Le nombre d'inscrits maximum est de 50 bateaux.

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Le droit à payer est de 20 € jusqu'au **10 juin 2026** par bateau et de 30 € à compter du **11 juin jusqu'au 18 juin 2026**

## 6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

## 8 PROGRAMME

**Samedi 20 juin 2026** (de 14h00 à 18h00) :

Le YCP accueille les bateaux (habitable et quillard) qui souhaitent gruter le samedi (conseillé). Le bateau sera ensuite amarré à couple des péniches en amont, dans le bras mort de Port-Marly. Un service de navette sera mis en place pour les concurrents.

Il est également possible de venir stationner le bateau dans l'enceinte du YCP.

Détails dans *Informations Complémentaires* en fin de document.

Contactez [president@ycpecq.fr](mailto:president@ycpecq.fr)

/!\ Pas de grutage possible pour les quillards au YCP (tirant d'eau >0.9m)

Dimanche 21 juin 2026 :

	De	Lieu
Accueil et inscriptions	8h30	YCP (pelouse)
Briefing	10h30	YCP (sous la vigie)
Mise à disposition et 1ère course à suivre	10h45	YCP
Pause déjeuner	12h30	CVBS
Mise à disposition et 2ème course à suivre	13h00	CVBS
Remise des prix	15h30	SNF (quai)
Retour vers YCP	16h00	SNF → YCP

8.4 Nombre de courses : 2

## 11 LIEU

11.1 Yacht Club du Pecq, 1 boulevard de la Libération, 78230 Le Pecq

11.2 La zone de course est la Seine de PK 51 à PK 64

## 12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type côtier.

Les départs se feront uniquement dans le sens du courant.

Départ course 1	Entre la vigie comité et la ligne blanche rive opposée (YCP)
Arrivée course 1	Entre la cabine comité et une bouée jaune (CVBS)
Départ course 2	Entre la cabine comité et une bouée blanche (CVBS)
Marque de parcours	Bouée à laisser à bâbord
Arrivée course 2	Entre la table comité et une bouée bleue (SNF)

### **13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

- 13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 13.2 En l'absence d'exécution de la pénalité prévue au 13.1, le bateau perdra une place dans le classement à l'issue de l'épreuve
- 13.3 Les réclamations devront être portées devant le comité de course à l'issue de chacune des manches. Ainsi pour la première course lors de la pause déjeuner à Montesson, soit à l'issue de la deuxième course au Club de la Frette Sur Seine.
- 13.4 Tout bateau ayant passé la ligne d'arrivée devra s'écarter et en aucun cas la repasser sous peine de se voir appliquer une pénalité de 15 minutes sur son temps de course.

### **14 CLASSEMENT**

- 14.1 Le système de classement est le suivant :; 1 classement pour les quillards voile légère; 1 classement pour les dériveurs;
- 14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.3 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses
- 14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps tel que prévu par la Fédération Française de Voile.

### **15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

Les bateaux de sécurité de la compétition sont de type rotomoulé et de couleur orange ainsi que d'un bateau accompagnateur équipé de sauveteurs secouristes conformément au DPS requis par arrêté préfectoral pour la journée du 21 juin.

### **19 PROTECTION DES DONNÉES**

- 19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

### **20 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

### **21 PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : une récompense pour les 3 premiers de chaque classe.  
Une récompense spéciale pourra être décernée suivant la compétition (trophée spécifique)  
Des lots pourront être distribués à tous les concurrents

### **22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Une bourse aux équipiers est disponible sur le groupe WhatsApp dédié (QR code en annexe) :  
<https://chat.whatsapp.com/CHUjzPLLmRL8MiraPM12ma>

Président du comité de course : Marc de Chalony  
Président du Jury : Christian Chapelin

## 22.1 YCP

- Les remorques devront être stationnées en épi sur le quai, derrière la vigie comité.
- Les voitures devront être stationnées en dehors de l'enceinte du club.
- Il n'est pas possible de gruter les quillards au YCP

### Autorisation d'amarrer les bateaux aux péniches suivantes :

Aux péniches de l'entreprise Morillon Corvol (à gauche en entrant)

A la péniche « E-MC2 » (à droite près du Rowing club)

Aux 3 péniches situées en aval de « E-MC2 »

### Recommandations importantes :

Prévoyez des pare-bâttages et des aussières très longues (les péniches sont parfois très hautes et il faut quelquefois s'amarrer en double)

Méfiez-vous du courant, beaucoup plus fort qu'au YCP

Éviter l'amarrage à couple de plusieurs voiliers, afin de ne pas gêner les rameurs du Rowing

Pas de bruit le dimanche matin

Prenez votre VHF perso si vous en avez une

Contacts :

Jerome Martin, Président

[president@ycpecq.fr](mailto:president@ycpecq.fr)

06 71 14 20 88

Eric Joye, Trésorier

[joye.eric@club-internet.fr](mailto:joye.eric@club-internet.fr)

07 68 74 10 09

## 22.2 CVBS

Les quillards voile légère devront se munir d'un grappin, d'une ancre ou tout autre dispositif leur permettant de se mettre à l'ancre en face du CVBS ou de s'amarrer le long du quai du CVBS.

## 23. REPAS DES EQUIPAGES

Le repas des équipages se tiendra le 20 juin au soir à partir de 19 heures au Yacht Club du Pecq. Une participation financière d'un montant de 25 € sera demandée.

Pour vous inscrire, suivez le lien : <https://www.ycpecq.fr/inscription-activite/>

Le règlement de la participation financière s'effectue par virement sur le compte bancaire du club : [https://www.ycpecq.fr/wp-content/uploads/2022/10/RICE\\_LCL.pdf](https://www.ycpecq.fr/wp-content/uploads/2022/10/RICE_LCL.pdf)

Ou directement auprès du trésorier le samedi 20 juin.

Contact :

<https://www.cvbs.fr>

[contact@cvbs.fr](mailto:contact@cvbs.fr)

06 78 94 74 07 / 06 76 78 26 22

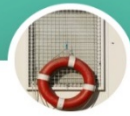
## 22.3 SNF

Contact :

<http://www.snlafrette.fr>

[snlafrette@free.fr](mailto:snlafrette@free.fr)

01 34 50 09 78



## Bourse aux équipiers YCP

Groupe WhatsApp



Scannez ou chargez ce code QR avec la caméra de WhatsApp pour rejoindre ce groupe.